

ARRONDISSEMENT DE SAINT-
BRIEUC

CANTON DE BROONS

COMMUNE DE GOMENE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS
du
CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 03/09/2026

L'an deux mille vingt-six, le 10 septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est rassemblé à la Mairie sous la présidence de Monsieur Mickaël LEVEAU - MAIRE.

Etaient présents :

M. Mickaël LEVEAU MAIRE- Mme Muriel BIHOUEE – M. Gilles MAUGAIN – Mme Coralie PARMENTIER – M. Gilles LE RAY Adjoints – Mme Françoise BOUCKAERT- M. Jean Claude CHASSEBOEUF- M. Michel HUE – M. Erwan CARISSAN – M. Ronan PICHARD – Mme Marie Laure LE COLLINET – Mme Sophie CRESTAUX – M. Alexandre HERVE – Mme Mélanie GUEHENNEUC – Mme Mathilde HERVE

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Absent excusé : Erwan CARISSAN, Mélanie GUEHENNEUC, Gilles MAUGAINProcuration :

Erwan CARISSAN a donné procuration à Gilles LE RAY

Mélanie GUEHENNEUC a donné procuration à Sophie CRESTAUX

Gilles MAUGAIN a donné procuration à Mickaël LEVEAU

Secrétaire de séance : Mme Françoise BOUCKAERT

Délibération N° 2026-50

Atelier Municipal : étude des devis pour le changement d'une partie des tôles

Gilles LE RAY, adjoint en charge des travaux, informe les membres du Conseil municipal de la nécessité de procéder rapidement au remplacement de certaines tôles du bâtiment communal.

En effet, des infiltrations ainsi qu'un état de dégradation important ont été constatés sur plusieurs tôles. Leur remplacement apparaît également nécessaire afin d'améliorer les conditions de travail des agents techniques, notamment en matière de luminosité au sein du bâtiment.

Concernant ces travaux, deux entreprises ont été sollicitées :

- GAUTIER BAT BZH : fourniture et pose de 25 tôles en polycarbonates = 2 000€ HT
- SARL BREIZH JPF : 23 plaques translucides = 2 783€ HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le devis de l'entreprise GAUTIER BAT BZH
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le devis pour un montant de 2 000€ HT

Pour copie conforme,

Certifiée exécutoire compte tenu de son envoi en Préfecture des Côtes d'Armor le :

Mickaël LEVEAU – MAIRE

Françoise BOUCKAERT, secrétaire de séance


